

# AVIS DE COURSE

## **Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire catamaran**

### **Cercle de voile du Pyla sur mer Grade 5A**

**le 21 et 22 mai 2022  
place Daniel meller 33115 Pyla sur mer**

#### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le [21 mai 2022](#) sur le tableau d'affichage du CVPM
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.voile-pyla.fr](http://www.voile-pyla.fr)

#### **3 COMMUNICATION**

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes suivantes : INC(C1, C2, C3), Nacra 15, SI16,SI15,5, et INC minime.

Pour s'inscrire dans la catégorie minime INC les coureurs devront avoir moins de 15 ans au 31 décembre 2022 et courir sur les bateaux suivants : HC T1 Spi, HC Dragoon extrem, New cat 14, RS cat 14XL, Topaz 14CX Spi, Tyka.

##### **4,2 Documents exigibles à l'inscription :**

- 4,2.1 Licence adhésion ou pratiquant accompagné d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile de compétition.

##### **4.2.2 Pour le bateau :**

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *Cercle de voile Pyla sur mer place Daniel Meller 33115 Pyla sur mer jusqu'au 21Mai*.

- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site : [wwwvoile-pyla.fr](http://wwwvoile-pyla.fr)

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.5.1 Accès au site de la compétition en période COVID. 1 - Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 et plus :

##### **1.1 Les concurrents**

- 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024) 1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes..). Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes : L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent. Ou Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif, Ou conditions.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Toutes classes</i>	<i>32</i>

## 6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	A
<i>21/05/2022</i>	<i>9h</i>	<i>12h</i>

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Toutes classes</i>	<i>8</i>	<i>4</i>	<i>5</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 4h le samedi 21 Mai2022 et 11h le dimanche 22Mai

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H30

9 Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur classe ou de l'inter-série notamment en ce qui concerne les numéros de voile(nombre de chiffres-emplacement-lisibilité) et du bout de remorquage.Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la compétition, en particulier le poids des équipages.Les poids des équipages en SL15,5et SL16 sera contrôlé à l'inscription.

## 10 LIEU

**Devant le Cercle de voile du Pyla**

## 12 LES PARCOURS

Parcours construits

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : 2 courses doivent être validées pour valider l'épreuve

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.4 Pour les INC le système de calcul sera le temps sur temps

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **une flamme orange**

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données

(RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *Une coupe pour les trois premiers de chaque séries*

#### **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter **secrétariat du CVPM 05 56 54 00 29**